

**REGLEMENT DE CONSULTATION
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE
MATERNELLE, CONSTRUCTION D'UN
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET
AMENAGEMENT DE LA COUR ET DU SITE**

LOT DEMOLITION DESAMIANTAGE

Maître de l'ouvrage :

**COMMUNE DE WEYERSHEIM
82 RUE BALDUNG-GRIEN
67720 WEYERSHEIM
03 88 51 30 12**



Commune de
Weyersheim

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Lundi 28 juillet 2025 à 12h00

Marché passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1. Etendue de la consultation	3
2.2. Décomposition en tranches et lots	4
2.3. Assistant du maître d'ouvrage	5
2.4. Maîtrise d'oeuvre.....	5
2.5. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
2.6. Contrôle technique	6
2.7. Sécurité Protection de la Santé.....	6
2.8. Délais d'exécution.....	6
2.9. Variantes et tranches.....	6
2.9.1. Variantes.....	6
2.9.2. Tranches.....	6
2.10. Modification de détail au dossier de consultation.....	7
2.11. Délai de validité des offres.....	7
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES.....	7
3.1. Visite du site.....	7
3.2. Solution de base.....	7
ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 5 : NEGOCIATION	9
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	11
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	12
7.1. Demande de renseignements	12
7.2. Documents complémentaires.....	12
7.3. Voies et délais de recours	12

ARTICLE 1 : OBJET DE CONSULTATION

La présente procédure concerne la consultation pour la **Reconstruction d'une école maternelle, construction d'un accueil périscolaire et aménagement de la cour et du site.**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue de la consultation

La consultation des 5 lots suivants est passée selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique :

La présente consultation concerne le lot :

1 DEMOLITION - DESAMIANTAGE

Les lots suivants seront également consultés suivant cette même procédure ultérieurement :

14 ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

18 AGENCEMENT

21 CARRELAGE

23 ENDUIT TERRE PAILLE SUR BOTTE DE PAILLE

A noter que la consultation fait partie d'une consultation globale. En effet, les marchés suivants sont passés dans le cadre d'une procédure formalisée selon les articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique :

2 TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIE - PLANTATIONS

3 GROS OEUVRE

4 OSSATURE BOIS - BARDAGE

5 ECHAFAUDAGE

6 ETANCHEITE - VEGETALISATION

7 COUVERTURE METALLIQUE

8 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS

TO 01 : Menuiseries extérieures jardin hiver

9 PROTECTIONS SOLAIRES - RIDEAUX

TO 01 : Menuiseries extérieures jardin hiver

10 SANITAIRE

11 CUISINE

12 CHAUFFAGE - VENTILATION

13 PHOTOVOLTAÏQUE

15 ASCENSEUR

Commune de WEYERSHEIM – Reconstruction d'une école maternelle, construction d'un accueil périscolaire et aménagement de la cour et du site.

Règlement de consultation

Page 3 sur 12

- 16 DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS
- 17 MENUISERIE INTERIEURE
- 19 METALLERIE
- 20 CHAPE
- 22 PEINTURE INTERIEURE - NETTOYAGE
- 24 REVETEMENTS SOLS INTERIEURS
- 25 PLANTATIONS JEUX

La présente consultation est lancée **sans variantes imposées** conformément à l'article 2.9 ci-après.

2.2. Décomposition en tranches et lots

Les travaux sont répartis en **5 lots** désignés à l'article 1.2 du CCAP. Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

La présente consultation concerne le lot :

- 1 DEMOLITION - DESAMIANTAGE

Les lots suivants seront également consultés suivant cette même procédure ultérieurement :

- 14 ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
- 18 AGENCEMENT
- 21 CARRELAGE
- 23 ENDUIT TERRE PAILLE SUR BOTTE DE PAILLE

A noter que la consultation fait partie d'une consultation globale. En effet, les marchés suivants sont passés dans le cadre d'une procédure formalisée selon les articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique :

- 2 TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIE - PLANTATIONS
- 3 GROS OEUVRE
- 4 OSSATURE BOIS - BARDAGE
- 5 ECHAFAUDAGE
- 6 ETANCHEITE - VEGETALISATION
- 7 COUVERTURE METALLIQUE
- 8 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS
 - TO 01 : Menuiseries extérieures jardin hiver
- 9 PROTECTIONS SOLAIRES - RIDEAUX
 - TO 01 : Menuiseries extérieures jardin hiver
- 10 SANITAIRE
- 11 CUISINE
- 12 CHAUFFAGE - VENTILATION

- 13 PHOTOVOLTAÏQUE
- 15 ASCENSEUR
- 16 DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS
- 17 MENUISERIE INTERIEURE
- 19 METALLERIE
- 20 CHAPE
- 22 PEINTURE INTERIEURE - NETTOYAGE
- 24 REVETEMENTS SOLS INTERIEURS
- 25 PLANTATIONS JEUX

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux candidats.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la Commande Publique.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Les candidats peuvent soumissionner à plusieurs lots. Ils pourront proposer des offres variables dans le cas où ils seraient attributaires d'un ou plusieurs lots.

2.3. Assistant du maître d'ouvrage

MP CONSEIL - Agence Grand Est

Représenté par M. Tommy DORSI, Responsable d'agence Grand Est

23 rue de la Haye
67300 SCHILTIGHEIM

2.4. Maîtrise d'oeuvre

Architecte mandataire :

DWPA

Dominique WEBER et Pierre ALBRECH

18 rue de Broque – 67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 60 35 22 – Courriel : dwpa.architectes@dwpa.fr

Architecte associé

SCHERRER & BOETSCH ARCHITECTES

Pauline SCHERRER et Sébastien BOETSCH

23, boulevard de la Victoire - 67000 STRASBOURG

Tél : 09 86 79 10 95 - Courriel : contact@scherrerboetsch.com

La mission du maître d'oeuvre est composée des prestations suivantes :

Mission de base (y compris EXE) + OPC

Commune de WEYERSHEIM – Reconstruction d'une école maternelle, construction d'un accueil périscolaire et aménagement de la cour et du site.

Règlement de consultation

2.5. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

RB Economie
19 rue des magasins,
67000 STRASBOURG

2.6. Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions de l'article 1.8 du CCAP. La mission de contrôle technique est assurée par :

SOCOTEC
Ender Uzunkaya
5 allée Cérés CS 37018
67037 STRASBOURG Cedex
Tél : 06 23 33 61 41

2.7. Sécurité Protection de la Santé

Les travaux du présent marché sont soumis à la mission de Sécurité et Protection de la Santé dans les conditions de l'article 1.9 du CCAP. La mission est assurée par :

PREV&CO BTP
Nadia RUIZ
1 rue Neuve
67720 WEYERSHEIM
Tél 06 37 28 58 68

2.8. Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à **à l'article 4.1 du CCAP** et ne peuvent en aucun cas être modifiés. Le calendrier prévisionnel d'exécution est visé à l'article 4.1.2 du CCAP.

2.9. Variantes et tranches

2.9.1. Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base) selon l'article 1.3 du CCAP.

Les variantes libres à l'initiative des soumissionnaires **ne sont pas acceptées.**

2.9.2. Tranches

Le marché comporte une tranche unique.

2.10. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://alsacemarchespublics.eu>.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1. Visite du site

Une visite facultative du site des travaux sera organisée **le mercredi 16 juillet 2025 à 14h00**.

Il ne sera répondu à aucune question au cours de la visite.

3.2. Solution de base

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Candidature

- la lettre de candidature DC1, précisant clairement le mandataire du groupement ;
- le formulaire DC2 ou les déclarations et attestations prévues à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique, pour tous les membres du groupement ;
- une attestation d'assurance professionnelle et responsabilité civile de l'année en cours pour tous les membres du groupement ;
- L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place du DC1 et DC2, documents mentionnés à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs susvisés à la condition que ces documents puissent être obtenus directement et gratuitement par le pouvoir adjudicateur par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Le dossier de candidature remis par le candidat précisera dans ce cas toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

- Les références et/ou qualifications de leur entreprise.

Offre

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le calendrier d'exécution signé ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire en **version pdf et excel** : cadre à compléter par les prix, marques et caractéristiques, à dater et à signer sans modification, hormis éventuellement la colonne quantité dont les valeurs peuvent être corrigées par le candidat s'il estime qu'elles sont fausses et/ou incomplètes ;
- Le cadre de mémoire technique.

A noter que les soumissionnaires compléteront obligatoirement les paragraphes « marques et caractéristiques du produit proposé » du CCTP lorsqu'ils sont stipulés.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 3.9 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2151-1 à L2151-8 et R2152-1 à R2152-7 du Code de la Commande Publique au moyen des critères pondérés suivants :

Les critères de notation de la valeur technique sont les suivants :

N°	LOTS	Pondération critère PRIX	Pondération critère TECHNIQUE	Moyens humains et matériels mis à disposition du chantier	Méthodologie détaillée propre aux travaux à réaliser	Mesures d'hygiène et de sécurité Limitation des nuisances	Pondération critère Développement Durable	Gestions des déchets
01	DEMOLITION / DESAMIANTAGE	40 pt	50 pt	10 pt	30 pt	10 pt	10 pt	10 pt

Le classement final des offres se fera à partir des notes établies comme définies ci-dessus et pondérations ci-dessous.

Les offres seront notées systématiquement sur 100 points. La note de l'offre d'un candidat est obtenue par la somme des notes de chaque critère : Note globale du candidat = Note Prix + Note Technique. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera proposé pour être attributaire du marché.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera pénalisée dans sa notation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 Pondération prix

Le critère du prix sera apprécié au regard de l'offre de prix remise par les candidats.

Le maximum de points sera attribué au candidat ayant proposé l'offre la moins-disante, sous réserve que celle-ci ne soit pas déclarée anormalement basse.

Les autres offres obtiennent un score en fonction de l'écart qui les sépare de l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :

$$\text{Note A} = [P + \text{bas} / P \text{ offre}] \times Z$$

Note A = le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P +bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante

P offre = le montant de l'offre examinée

Z = le nombre de points attribué pour le critère prix.

2 Pondération Technique

Le critère de valeur technique sera noté suivant la répartition du tableau ci-dessus

Chaque sous-critères sera notés sur 1 comme suit :

1/1: proposition très satisfaisante, standard élevé

0,75/1: proposition satisfaisante,

0,5/1: proposition correcte, présence de quelques observations spécifiques

0,25/1: proposition passable, renseignements généraux non spécifiques à l'opération

0/1: absence d'information ou hors sujet

La note finale obtenue pour la valeur technique sera repondérée dans le classement final.

Ainsi l'entreprise qui a obtenu la meilleure note en valeur technique obtiendra la note maximale sur le critère de valeur technique.

Les autres offres sont notées de la manière suivante : note de l'offre analysée x note maximum / note de la meilleure offre.

Ces critères seront évalués à partir du « mémoire technique » et des « fiches techniques » le cas échéant fournis par le candidat dans son offre.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les attestations prévues à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique

Le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à **10 jours**.

ARTICLE 5 : NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation à l'issue de la remise des offres sur tout ou partie de l'offre du soumissionnaires.

Commune de WEYERSHEIM – Reconstruction d'une école maternelle, construction d'un accueil périscolaire et aménagement de la cour et du site.

Règlement de consultation

Page 9 sur 12

Il pourra également y renoncer en cours de consultation, le cas échéant.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux articles L2132-2 et R2132-3 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres des entreprises se fera par voie électronique sur la plateforme : <https://alsacemarchespublics.eu>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les candidats respecteront les dispositions techniques de dépôt des offres et de signature électronique du profil d'acheteur.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique.

Nature des Communications et échanges d'informations avec les candidats :

Les communications et les échanges d'informations, dont l'envoi des candidatures et des offres liés à la présente consultation sont effectués uniquement par voie électronique, conformément à la réglementation. Les candidats ne peuvent pas recourir à des modes différenciés de transmission pour la candidature et pour l'offre.

Conditions générales d'envoi ou de remise des offres :

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Conditions d'envoi par transmission électronique :

Les candidats présenteront leur réponse au moyen de fichiers comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre. La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Il est rappelé que seule la transmission électronique complète avant l'heure limite de réception des offres constitue une offre électronique remise dans les délais. Une offre électronique, en cours de transmission au moment de l'heure limite de réception des offres, constitue une offre reçue hors délai.

Prescriptions relatives aux fichiers informatiques :

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour. Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros". Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : ".doc", ".xls", ".ppt", ".zip", ".pdf".

Rematériation des documents électroniques avant attribution :

Les candidats, ayant remis un pli par voie électronique sans signature électronique, sont informés de la re-matériation de l'offre en document papier, préalablement à la conclusion du marché avec l'attributaire. Le candidat sera alors invité à procéder à la signature manuscrite des documents re-matériatisés.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande écrite, au **plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres**, par voie électronique sur la plateforme : <https://alsacemarchespublics.eu>.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier **6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres**.

7.2. Documents complémentaires

Les documents complémentaires sont envoyés dans les **4 jours** qui suivent la réception de la demande.

7.3. Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.88.21.23.23 / greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Fait à Weyersheim, le02/07/2025.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

